



REGLEMENT DES COMPETITIONS

Président du comité : Pascal POINTUD

Lieu Dit Ollièrgues
63220
BEURRIERES
07.62.94.71.99
1965.pascal@neuf.fr

Président CCR : Carole ESCUDERO

23 boulevard Henri 4
63600 AMBERT
06.01.98.59.66
Escudero.nicolas@neuf.fr

Responsable de zone : Timothée MEYNET

1030 route du Col
74420 HABERE POCHE
06.87.98.48.55
timeynet74@gmail.com

SOMMAIRE

DATES DES FINALES REGIONALES.....	3
DATES DES FINALES NATIONALES.....	3
ARBITRES DU COMITE.....	4
AVANT-PROPOS.....	4
RECLAMATIONS ET CONTESTATION.....	4
REGLES COMMUNES A TOUTES LES EPREUVES.....	4
CHAMPIONNAT INDIVIDUEL OPEN.....	9
CHAMPIONNAT INDIVIDUEL 1 ^{ière} SERIE.....	9
CHAMPIONNAT INDIVIDUEL 2 ^{ème} SERIE.....	11
CHAMPIONNAT INDIVIDUEL PROMOTION.....	12
CHAMPIONNAT INDIVIDUEL SENIOR.....	13
CHAMPIONNAT QUADRETTE D1.....	15
CHAMPIONNAT QUADRETTES D2.....	15
CHAMPIONNAT QUADRETTE D3.....	17
CHAMPIONNAT TRIPLETTE D1.....	18
CHAMPIONNAT TRIPLETES D2.....	18
CHAMPIONNAT TRIPLETTE D3.....	20
CHAMPIONNAT LIBRE INDIVIDUEL.....	21
CHAMPIONNAT LIBRE SENIOR.....	21
CHAMPIONNAT INTERCLUB LIBRE PAR 4.....	21
CHAMPIONNAT LIBRE DUO.....	23
COUPE DE FRANCE.....	24
Organisation pour les tournois en individuels.....	24
Organisation pour les tournois en quadrettes.....	27
Organisation pour les tournois en triplètes.....	27

DATES DES FINALES REGIONALES

EPREUVES	Qual	Remp	Lieu	Date	Orga.	Arbitre
Donnes libres Séniors	13	20	BEAUREGARD-L'EVEQUE	30/09/26	Comité	David Deleforge J-Jacques Brun
Donnes libres DUO	7	29	LE MONASTIER (10h00)	26/09/26	Comité	Mickael Debiesse
Quadrettes Division 1	3	28	SAINT CHAMOND	17/10/26	Comité	Geraldine
Donnes libres	15	20	AMBERT	28/11/26	Comité	David Guillot ?
Quadrettes Division 2	2	5	AMBERT	14/11/26	Comité	Mickael Debiesse
Individuel open	8	7	MONTROND	05/12/26	Comité	Jean-Marc Bocara
Quadrettes Division 3	4	29	COURNON	19/12/26	Comité	David Guillot
Triplettes Division 1	3	25	SAINT CHAMOND	16/01/27	Comité	?
Triplettes Division 2	2	2	LE COTEAU	30/01/27	Comité	?
Coupe de France 1 ^{er} tour	1	9	1er tour AIGUILHE	06/02/27	Comité	?
Coupe de France 2 ^{ème} tour				03/04/27		
Coupe de France 3 ^{ème} tour				?		
Triplettes Division 3	2	1	MONTROND	06/03/27	Comité	?
Individuel 1 ^{ère} Série	6	1	LOIRE	13/03/27	ZONE	?
Individuel 2 ^{ème} Série	4	8	LE COTEAU	20/03/27	Comité	?
Individuel Promotion	6	9			Comité	?
Duplicaté séniors – S1	8	5	MONTROND LES BAINS	12/05/27	Comité	?
Duplicaté séniors – S2			MONTROND LES BAINS	19/05/267	Comité	?
Coupe France finale zone	2	4	LYONNAIS	05/06/27	ZONE	?
Donnes Libres Interclubs	4	6	AMBERT	12/06/27	Comité	?

DATES DES FINALES NATIONALES

EPREUVES	LIEU	DATES
Donnes libres DUO	AIX-LES-BAINS (73)	23 et 24 janvier 2027
Donnes libres Séniors	A definir	1 au 4 mars 2027
Quadrettes	VICHY (03)	12 et 14 février 2027
Donnes libres Individuel	PONTARLIER (25)	27 au 29 mars 2027
Individuel Séries + Jeunes	MORBAZ (01)	6 au 9 mai 2027
Triplettes	VICHY (03)	15 au 17 mai 2027
Duplicaté Séniors	NEVERS (58)	14 au 17 Septembre 2026
Coupe de France	BAR LE DUC (55)	6 au 11 Novembre 2026
Donnes libres Interclubs	AIX LES BAINS (73)	20 au 22 Novembre 2026

ARBITRES DU COMITE

NOM	ADRESSE	TELEPHONE	MAIL
DEBIESSE Michael Arbitre National	10 B rue capucins 42400 Saint-Chamond	06-22-20-10-30	michaeldebiesse@gmail.com
DEBIESSE Valérie Arbitre National	10 B rue capucins 42400 Saint-Chamond	06-23-15-18-26	debiessevalerie@gmail.com
GUILLOT David Arbitre National	48 B rue Marcel Sembat 42800 Rive de Gier	07-68-78-46-73	secretariat.ctlf@yahoo.com
MARQUET Pascale Arbitre de Comité	13 Impasse des Peyrardes 42170 ST-JUST ST-RAMBERT	06-66-86-58-22	pasmarq@yahoo.fr

AVANT-PROPOS

Le présent règlement ainsi que l'organisation des épreuves officielles régionales sont soumis à l'approbation du responsable de zone. Le comité de Tarot Loire Forez fait partie de la zone 88 avec le comité Lyonnais et le comité Drome Ardèche.

RECLAMATIONS ET CONTESTATION :

Toutes les réclamations ou contestations sur le déroulement ou le résultat d'une compétition officielle régionale doit être transmises au président de la commission de compétition régionale obligatoirement par écrit (lettre, courriel) dans un délai de 72h après la proclamation des résultats. Le président de la CCR doit transmettre les documents à sa commission et rendre une décision dans les 96h. Il doit en informer le responsable de zone ainsi que le président de la commission de compétition nationale. L'arbitre peut également formuler par écrit un rapport d'arbitrage auprès du président de la commission compétition.

REGLES COMMUNES A TOUTES LES EPREUVES

Article 1 : Organisation

L'organisation de toutes les épreuves officielles régionales est donnée à la **commission de compétition régionale**. Toutes les épreuves organisées en zone, sont gérées par le **responsable zone**.

Article 2 : Arbitrage

Les épreuves organisées par le Comité de Tarot Loire-Forez sont dirigées par un **arbitre régional agréé par la Fédération Française de Tarot** (sauf cas exceptionnels ayant reçu une dérogation et approbation du responsable zone).

Il est chargé, **d'assurer le bon déroulement de l'épreuve** et la parfaite régularité de la compétition, **de garantir une bonne ambiance de jeu, de maintenir la discipline**, de rassembler les marques, de calculer les

résultats,

d'établir le classement et de le transmettre au président de la CCR. De plus, pour les qualificatifs aux championnats nationaux, *l'arbitre devra demander aux qualifiés s'ils acceptent leur qualification au championnat de France à l'issue de l'établissement des résultats et devra également remplir le Bordereau de qualifiés qu'il transmettra au président de la CCR.* De ce fait, à la fin de chaque qualificatif, le joueur qualifié (ou la formation complète) devra impérativement dire s'il se rendra au championnat de France. De même il devra dire s'il (ou elle) accepte son statut de remplaçant.

Il suit pour cela les instructions des règlements de la FFT et du président de la CCR du Comité de Tarot Loire-Foréz. Il lui appartient - sous réserve du droit d'appel des intéressés - *de juger les cas litigieux, de décider de toute rectification de marque, d'appliquer toute pénalité et, en cas d'irrégularité ou de faute grave, d'informer l'autorité compétente.*

Article 3 : Préparation des donnes

Pour les championnats en donnes duplicatées, les mains des preneurs sont préparées par l'arbitre, les mains de défense et le chien *sont distribuées à la table par le preneur. Le chien est accepté tel quel.* Si le Petit est sec dans une des mains de défense lors d'une des redistributions, une nouvelle donne est recrée par l'arbitre.

Cas particulier : les arbitres peuvent préparer entièrement (preneur et défense) le nombre de batteries naturelles nécessaires au déroulement du tournoi (gain de temps) pour : les Emmanuel16, l'individuel promotion, l'individuel senior, les triplettes D3 et les quadrettes D3.

Article 4 : Paravents

Les championnats (sauf exceptions prévues par la FFT) en donnes duplicatées *doivent être joués avec les paravents*, isolant à la table les 3 défenseurs.

Article 5 : Cadence de jeu

La cadence est fixée à 10 minutes par donne *(jeu de la donne, plus reconstitution).*

Pour la distribution, la préparation et le jeu, la cadence est fixée à *15 minutes par donne.*

Article 6 : Table relais

Pour être homologué, un championnat régional doit se jouer avec un minimum de *20 donnes.*

En cas de table(s) relais, les donnes de cette (ou ces) table(s) *sont considérées comme jouées.*

Le nombre de tables incomplètes (relais) en duplicate *ne peut être supérieur à 1 table* par tournoi. Exception : avec 26 joueurs en duplicate individuel, un tournoi de 7 tables avec 2 tables relais est possible (les joueurs fictifs étant placés en Nord 1 et Sud 2).

Article 7 : Qualification et élimination de joueurs, coefficients de séance

Le pourcentage de joueurs qualifiés doit :

- Etre supérieur ou égal à 50% entre les séances 1 et 2.
- Etre supérieur ou égal à 25% entre les séances 1 et 3.
- Etre supérieur ou égal à 12,5% entre les séances 1 et 4.

Pour les Championnats individuels en donnes duplicatées :

Lors d'une première séance, les qualifiés pour la séance suivante se font suivant le classement alterné. Cependant en cas de table relais, l'élimination se fait par classement alterné par le bas (derniers de lignes, puis avant-derniers de lignes, etc.).

Des coefficients de séances sont attribués à chaque séance suivant le pourcentage de joueurs éliminés. Le coefficient de la première séance étant égal à 1, le coefficient de séance d'une séance suivante :

- N'est pas majoré s'il n'y a pas de joueur éliminé,
- Est majoré de 0.05 si le pourcentage de joueurs éliminés est strictement supérieur à 0% et strictement inférieur à 20%,
- Est majoré de 0.10 si le pourcentage de joueurs éliminés est supérieur ou égal à 20% et strictement inférieur à 42%,
- Est majoré de 0.15 si le pourcentage de joueurs éliminés est supérieur ou égal à 42%.

En libre :

Il est possible d'appliquer des coefficients entre 2 séances (ou 2 positions).

Article 8 : Dates, lieu et horaire des championnats

Les dates et lieux des compétitions sont fixés par le présent règlement.

Tous les participants devront se présenter sur le lieu de la compétition auprès de l'arbitre ou de son adjoint **au plus tard à 13h45 (selon l'heure de début de l'épreuve prévue)** pour un début de championnat à 14h00. De 14h00 à 14h15, les retardataires **sont attendus mais subissent une pénalité** de 0.5% (en duplicat individuel ou triplette) ou 1PM (en quadrettes) 100 points en moins sur tous les championnats en donnes libres (par tranche de 5 minutes entamée et en fonction du nombre de joueurs absents en cas de libre par équipe). Après 14h15 ou 14h15, plus aucun joueur n'est accepté. Les joueurs doivent être assis à 14h15, pour jouer la première donne à 14h20 au plus tard **(sauf si tout le monde est présent avant)**. Certains championnats pourront débiter à un horaire différent .

Dans les compétitions par triplettes et quadrettes, **l'intégralité de l'équipe doit être présente à 14h00**. Si un des joueurs est en retard, l'arbitre appliquera les pénalités ci-dessus par tranche de 5 minutes (si 2 joueurs sont en retard, on n'applique qu'une seule pénalité). L'équipe est scratchée si elle n'est pas présente dans son intégralité à 14h15

Pour la coupe de France, A l'heure prévue pour le début de la séance, les deux équipes doivent être présentes avec **au moins 4 joueurs**.

Passée cette heure prévue et jusqu'à 15 minutes de retard, **l'équipe retardataire est pénalisée d'un point de match par tranche de 5 minutes entamée**.

Après 15 minutes de retard, **l'arbitre procède à la suppression d'un étui à chaque tranche de 15 minutes de retard entamée et inflige une pénalité de 4 PM à l'équipe retardataire à chaque étui supprimé**.

Après 75 minutes de retard, **l'équipe retardataire est scratchée**. Avant que l'arbitre n'ait pris cette décision, **l'équipe présente ne peut se retirer sans prendre le risque d'être elle-même scratchée**.

Lorsqu'une deuxième séance est prévue le soir, **l'heure à laquelle les joueurs devront être assis sera donnée par l'arbitre à la fin de la séance de l'après-midi**. Elle sera déterminée en fonction de l'heure à laquelle

prendra fin la première séance et se situera entre 20h30 au plus tôt et 21h00 au plus tard !! Les mêmes pénalités (0.5% ou 1PM ou 100 points) pourront être appliquées si l'horaire n'est pas respecté.

Tout joueur ou équipe qui s'inscrit à un championnat doit être conscient que cela implique une participation aux 2 séances programmées. En aucun cas, un joueur ou une équipe peut se présenter et dire qu'il ne peut jouer que la 1ère séance car il doit rentrer le soir pour un dîner. En cas de désistement pour la 2ème séance (sauf en cas de force majeure), il sera alors automatiquement suspendu pour cette même compétition l'année suivante. ***Un forfait pour un match de coupe de France sera pris en compte comme une défaite, les frais d'inscription de l'équipe seront dus mais aucunes sanctions ne seront appliquées dans ce cas spécifique et exceptionnel.***

Article 9 : Inscription

Les inscriptions doivent être faites avant la date limite d'engagement (sauf mention contraire) de l'épreuve ***sur le formulaire du site Internet du comité. Passées la date limite d'engagement, les inscriptions ne seront possibles que si l'organisation de l'épreuve le permet.*** Aucune inscription ne pourra se faire le jour de l'épreuve. La date limite d'inscription est toujours au plus tard le samedi à minuit (ou mercredi à minuit) avant la date du championnat.

IMPORTANT : Dans le cas où le nombre d'inscrits en individuel ne permettrait pas une organisation rationnelle, pour éviter de jouer une demi-finale, le responsable d'épreuve pourrait supprimer de 1 à 3 inscriptions pour avoir un multiple de 4, dans le cas où aucun joueur n'aurait exprimé un droit de retrait, en avertissant les joueurs concernés.

Article 10 : Droit d'inscription

Le droit d'inscription est fixé à 18 € par compétition par joueur (sauf en coupe de France, 9 € par joueur par match disputé). Ce droit d'inscription sert pour une partie à payer les PCN, le matériel (jeux, feuilles de marque, informatique) et les arbitres, et pour une autre partie à défrayer les joueurs qualifiés du comité. **Un joueur inscrit DOIT participer à toutes les manches s'il n'y a pas d'éliminés.**

Tout joueur inscrit qui ne se présentera pas à un type compétition sera automatiquement suspendu de cette même compétition jusqu'à la fin de la saison suivante comme stipulé dans l'article 31 du fascicule 1 de la FFT : défaillant en individuel seniors par exemple, le joueur sera interdit de toutes les compétitions en individuels).

Article 11 : Comportement

Tout joueur s'engage à avoir un ***comportement exemplaire*** durant l'intégralité du championnat (toutes les séances). Si ce n'était pas le cas, il serait tout d'abord averti puis pourrait se voir attribuer une sanction allant de la pénalité à l'exclusion du tournoi. L'arbitre attribuera la sanction qui lui semble appropriée.

Article 12 : Perte de qualification

A la suite d'un championnat D1 (quadrettes ou triplètes), si un qualifié joue un championnat D2 ou D3, ***il perd sa place de qualifié.***

Si un remplaçant en D1 joue un championnat D2 ou D3 et se qualifie, ***alors il perd son statut de remplaçant en D1.***

Si un remplaçant en D1 joue un championnat D2 ou D3 et ne se qualifie pas alors ***il reste remplaçant en D1.***

Article 13 : Les pauses fumeurs

Lors des championnats, certains joueurs sortent pour fumer une cigarette dehors. Il a été remarqué que cette pratique était trop systématique pour quelques-uns d'entre eux. De plus, certains évoquent parfois des jeux qu'ils viennent de jouer et ceci malgré la présence d'autres joueurs qui n'ont peut-être pas encore joué ces jeux, leur donnant de précieuses informations qui peuvent fausser la jouerie.

C'est donc ***l'arbitre qui sera le seul décideur des pauses fumeurs*** à son gré en fonction du tournoi. Il pourra accorder une 1, 2, 3 ou ***aucune pause cigarettes s'il le souhaite***. Les joueurs qui sortiront sans l'aval de l'arbitre ***pourront se voir attribuer une pénalité*** tout comme ceux qui iront fumer dans les toilettes.

CHAMPIONNAT INDIVIDUEL OPEN

Article 14 : Organisation

Le CTLF est chargé de l'organisation du qualificatif régional Individuel Open. Ce qualificatif est ouvert à toute personne possédant une licence valide de la saison en cours dans le comité Loire-Foréz.

L'épreuve se déroulera en 2 séances en fonction du nombre d'inscrits. (Voir page 25)

Si le nombre de participants change suite à des désistements de dernière minute et qu'il ne permet pas de jouer une finale en 2 séances, la 1^{ère} séance sera considérée comme ½ finale.

La 1^{ère} séance réunira tous les joueurs moins 1, 2 ou 3 joueurs qualifiés d'office pour la 2^{ème} séance. Les joueurs qualifiés d'office seront, par ordre de priorité : le champion régional de la saison précédente, puis les joueurs du comité les mieux classés au classement national. En cas de demi-finale, le pourcentage obtenu ne sera pas conservé pour la finale.

Pour la finale, un coefficient pourra être attribué à la seconde séance s'il y a des éliminés. Il sera déterminé en fonction du nombre de joueurs éliminés (art 7 - page 5).

La mise en place de la 1^{ère} séance se fera de façon aléatoire, sauf pour le Nord 1 qui sera attribué au champion sortant de la saison précédente s'il est inscrit. La mise en place de la 2^{ème} séance se fera selon le serpent du classement de la 1^{ère} séance.

Le classement final sera établi en cumulant les pourcentages des 2 séances.

Article 15 : Qualifiés

Voir tableau page 2.

Article 16 : PCN

Indice PCN pour la demi-finale (éventuelle) du comité : 1.50 Indice

PCN pour la finale du comité : 1.80

Article 16 bis : Attribution PP

Grille indicative dépendant du nombre de participants. Seuls 33% (arrondi supérieur) des participants au classement final auront droit à des PP.

1 ^{ier}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}
22	18	14	11	9	7	6	5	4	3	2	2

CHAMPIONNAT INDIVIDUEL 1^{ière} SERIE

Article 18 : Organisation

L'individuel première série est organisé en zone (Lyonnais, Loire Forez, Drome Ardèche) sous la responsabilité du responsable de zone. L'épreuve se déroulera en 2 ou 3 séances en fonction du nombre d'inscrits.

Si le nombre d'inscrit n'est pas un multiple de 4, le championnat se déroulera en 3 séances. La 1ère séance sera considérée comme ½ finale qui attribuera ses propres PCN. Elle réunira tous les joueurs moins 1, 2 ou 3 joueurs qualifiés d'office pour la 2ème séance. Les joueurs qualifiés d'office seront, par ordre de priorité

: le champion sortant de la saison précédente, puis les joueurs les mieux classés au classement national. En cas de demi-finale, le pourcentage obtenu ne sera pas conservé pour la finale.

Pour la finale, un coefficient pourra être attribué à la seconde séance s'il y a des éliminés. Il sera déterminé en fonction du nombre de joueurs éliminés (art 7 - page 5).

La mise en place de la 1^{ère} séance se fera de façon aléatoire, sauf pour le Nord 1 qui sera attribué au champion sortant de la saison précédente s'il est inscrit. La mise en place de la 2^{ème} séance se fera selon le serpentín du classement de la 1^{ère} séance.

Le classement final sera établi en cumulant les pourcentages des 2 séances.

Article 19 : Qualifiés

Voir tableau page 2.

Article 20 : PCN

Indice PCN pour la demi-finale (éventuelle) du comité : 1.5

Indice PCN pour la finale du comité : 1.8

Article 20 bis : Attribution PP

Grille indicative dépendant du nombre de participants. Seul 33% (arrondi supérieur) des participants au classement final auront droit à des PP.

POINT DE PERFORMANCE - PREMIERES SERIES

Série 1	Attribution de PP											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
16	20	16	13	11	9	7						
20	21	17	14	11	9	7	6					
24	22	18	15	12	10	8	6	5				
28	23	19	15	12	10	8	7	5	4	4		
32	24	20	16	13	10	8	7	6	5	4	3	
36	25	20	16	13	11	9	7	6	5	4	3	3
40	25	20	16	13	11	9	7	6	5	4	3	3
44	25	20	16	13	11	9	7	6	5	4	3	3
48	25	20	16	13	11	9	7	6	5	4	3	3
52	25	20	16	13	11	9	7	6	5	4	3	3

CHAMPIONNAT INDIVIDUEL 2^{ème} SERIE

Article 22 : Organisation

Le CTLF est chargé de l'organisation du qualificatif régional 2^{ème}. Ce qualificatif est ouvert à toute personne possédant une licence valide de la saison en cours dans le comité de tarot Loire-Forez et dont le classement est Deuxième Série pique, cœur, carreau ou trèfle.

L'épreuve se déroulera en 2 séances en fonction du nombre d'inscrits. (Voir page 25)

Si le nombre de participants change suite à des désistements de dernière minute et qu'il ne permet pas de jouer une finale en 2 séances, la 1^{ère} séance sera considérée comme ½ finale.

La 1^{ère} séance réunira tous les joueurs moins 1, 2 ou 3 joueurs qualifiés d'office pour la 2^{ème} séance. Les joueurs qualifiés d'office seront, par ordre de priorité : le champion régional de la saison précédente, puis les joueurs du comité les mieux classés au classement national. En cas de demi-finale, le pourcentage obtenu ne sera pas conservé pour la finale.

Pour la finale, un coefficient pourra être attribué à la seconde séance s'il y a des éliminés. Il sera déterminé en fonction du nombre de joueurs éliminés (art 7 - page 5).

La mise en place de la 1^{ère} séance se fera de façon aléatoire, sauf pour le Nord 1 qui sera attribué au champion sortant de la saison précédente s'il est inscrit. La mise en place de la 2^{ème} séance se fera selon le serpent du classement de la 1^{ère} séance.

Le classement final sera établi en cumulant les pourcentages des 2 séances.

Article 23 : Qualifiés

Voir tableau page 2.

Article 24 : PCN

Indice PCN pour la demi-finale (éventuelle) du comité : 1.50

Indice PCN pour la finale du comité : 1.80

Article 24 bis : Attribution PP

Grille indicative dépendant du nombre de participants. Seul 33% (arrondi supérieur) des participants au classement final auront droit à des PP.

Attribution de PP												
Série 2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
16	10	8	7	5	4	3	2	2	1	1	1	1
20	10	8	7	5	4	3	2	2	1	1	1	1
24	11	9	8	5	4	3	2	2	1	1	1	1

28	11	9	8	5	4	3	2	2	1	1	1	1
32	12	10	8	6	4	3	2	2	1	1	1	1
36	12	10	8	6	4	3	2	2	1	1	1	1
40	13	11	9	6	5	3	2	2	1	1	1	1
44	13	11	9	6	5	3	2	2	1	1	1	1
48	13	11	9	6	5	3	2	2	1	1	1	1
52	13	11	9	6	5	3	2	2	1	1	1	1

CHAMPIONNAT INDIVIDUEL PROMOTION

Article 26 : Organisation

Le CTLF est chargé de l'organisation du qualificatif régional Promotion. Ce qualificatif est ouvert à toute personne possédant une licence valide de la saison en cours dans le comité de tarot Loire-Foréz et dont le classement est 3^{ième} ou 4^{ième} série pique, cœur, carreau ou trèfle. Les nouveaux licenciés de la saison en cours, considérés comme non classés, peuvent aussi participer à ce championnat.

L'épreuve se déroulera en 2 séances en fonction du nombre d'inscrits. (Voir page 25)

Si le nombre de participants change suite à des désistements de dernière minute et qu'il ne permet pas de jouer une finale en 2 séances, la 1^{ère} séance sera considérée comme ½ finale.

La 1^{ère} séance réunira tous les joueurs moins 1, 2 ou 3 joueurs qualifiés d'office pour la 2^{ème} séance. Les joueurs qualifiés d'office seront, par ordre de priorité : le champion régional de la saison précédente, puis les joueurs du comité les mieux classés au classement national. En cas de demi-finale, le pourcentage obtenu ne sera pas conservé pour la finale.

Pour la finale, un coefficient pourra être attribué à la seconde séance s'il y a des éliminés. Il sera déterminé en fonction du nombre de joueurs éliminés (art 7 - page 5).

La mise en place de la 1^{ère} séance se fera de façon aléatoire, sauf pour le Nord 1 qui sera attribué au champion sortant de la saison précédente s'il est inscrit. La mise en place de la 2^{ème} séance se fera selon le serpent du classement de la 1^{ère} séance.

Le classement final sera établi en cumulant les pourcentages des

2 séances. [Article 27 : Qualifiés](#) Voir tableau page 2.

Article 28 : PCN

Indice PCN pour la demi-finale (éventuelle) du comité : 1.50

Indice PCN pour la finale du comité : 1.80

Article 28 bis : Attribution PP

Grille indicative dépendant du nombre de participants. Seul 33% (arrondi supérieur) des participants au classement final auront droit à des PP.

Attribution de PP													
Promotion	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
16	5	4	4	3	2	2	1	1	1	1	1	1	
20	5	4	4	3	2	2	1	1	1	1	1	1	
24	5	4	4	3	2	2	1	1	1	1	1	1	
28	5	4	4	3	2	2	1	1	1	1	1	1	
32	6	5	4	3	2	2	1	1	1	1	1	1	
36	6	5	4	3	2	2	1	1	1	1	1	1	
40	6	5	4	3	2	2	1	1	1	1	1	1	
44	6	5	4	3	2	2	1	1	1	1	1	1	
48	7	6	5	4	3	2	2	1	1	1	1	1	
52	7	6	5	4	3	2	2	1	1	1	1	1	
56	7	6	5	4	3	2	2	1	1	1	1	1	
60	7	6	5	4	3	2	2	1	1	1	1	1	
64	7	6	5	4	3	2	2	1	1	1	1	1	

CHAMPIONNAT INDIVIDUEL SENIOR

Article 30 : Organisation

Le CTLF est chargé de l'organisation du qualificatif régional individuel séniors. Ce qualificatif est ouvert à toute personne possédant une licence valide de la saison en cours dans le comité de tarot LoireForez et ayant 60 ans révolus au 1^{ier} janvier 2026.

L'épreuve se déroulera en 2 séances, sur 2 mercredis, en fonction du nombre d'inscrits. (Voir page 25)

Si le nombre de participants change suite à des désistements de dernière minute et qu'il ne permet pas de jouer une finale en 2 séances, la 1^{ère} séance sera considérée comme ½ finale.

La 1^{ère} séance réunira tous les joueurs moins 1, 2 ou 3 joueurs qualifiés d'office pour la 2^{ème} séance. Les joueurs qualifiés d'office seront, par ordre de priorité : le champion régional de la saison précédente, puis les joueurs du comité les mieux classés au classement national. En cas de demi-finale, le pourcentage obtenu ne sera pas conservé pour la finale.

Pour la finale, un coefficient pourra être attribué à la seconde séance s'il y a des éliminés. Il sera déterminé en fonction du nombre de joueurs éliminés (art 7 - page 5).

La mise en place de la 1^{ère} séance se fera de façon aléatoire, sauf pour le Nord 1 qui sera attribué au champion sortant de la saison précédente s'il est inscrit. La mise en place de la 2^{ème} séance se fera selon le serpentín du classement de la 1^{ère} séance.

Le classement final sera établi en cumulant les pourcentages des 2 séances.

Article 31 : Qualifiés

Voir tableau page 2.

Article 32 : PCN

Indice PCN pour la demi-finale (éventuelle) du comité : 1.50

Indice PCN pour la finale du comité : 1.80

Article 32 bis : Attribution PP

Grille indicative dépendant du nombre de participants. Seul 33% (arrondi supérieur) des participants au classement final auront droit à des PP.

Attribution de PP													Attribution de PP												
Ind Sen	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Ind Sen	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
16	3	3	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	60	5	4	4	3	2	2	1	1	1	1	1	1
20	3	3	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	64	6	5	4	3	2	2	1	1	1	1	1	1
24	3	3	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	68	6	5	4	3	2	2	1	1	1	1	1	1
28	3	3	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	72	6	5	4	3	2	2	1	1	1	1	1	1
32	4	4	3	2	2	1	1	1	1	1	1	1	76	6	5	4	3	2	2	1	1	1	1	1	1
36	4	4	3	2	2	1	1	1	1	1	1	1	80	7	6	5	4	3	2	2	1	1	1	1	1
40	4	4	3	2	2	1	1	1	1	1	1	1	84	7	6	5	4	3	2	2	1	1	1	1	1
44	4	4	3	2	2	1	1	1	1	1	1	1	88	7	6	5	4	3	2	2	1	1	1	1	1
48	5	4	4	3	2	2	1	1	1	1	1	1	92	7	6	5	4	3	2	2	1	1	1	1	1
52	5	4	4	3	2	2	1	1	1	1	1	1	96	7	6	5	4	3	2	2	1	1	1	1	1
56	5	4	4	3	2	2	1	1	1	1	1	1	100	7	6	5	4	3	2	2	1	1	1	1	1

CHAMPIONNAT QUADRETTE D1

INDICES DE VALEUR		
1N	Première Série Nationale	100
1P	Première Série Pique	98
1C	Première Série Cœur	96
1K	Première Série Carreau	56
1T	Première Série Trèfle	45
2P	Deuxième Série Pique	14
2C	Deuxième Série Cœur	11
2K	Deuxième Série Carreau	8
2T	Deuxième Série Trèfle	7
3P	Troisième Série Pique	6
3C	Troisième Série Cœur	6
3K	Troisième Série Carreau	6
3T	Troisième Série Trèfle	6
4P	Quatrième Série Pique	5
4C	Quatrième Série Cœur	5
4K	Quatrième Série Carreau	4
4T	Quatrième Série Trèfle	4
NC	Non Classé	4

Article 34 : Organisation

Le CTLF est chargé de l'organisation du qualificatif régional quadrettes D1. Ce championnat est ouvert à toutes équipes comprenant 4 joueurs possédant une licence valide de la saison en cours au Comité de Tarot Loire Forez et dont l'indice d'équipe (somme des 4 indices des joueurs de l'équipe) est strictement supérieur à 20.

Le championnat se déroulera en une finale de 2 séances en fonction du nombre d'équipes inscrites (Voir page 26) avec un minimum de 5 équipes et de 20 donnes jouées sur au moins 1 des 2 séances avec élimination entre les deux séances suivant le nombre d'équipes inscrites.

Si le nombre minimum d'équipes inscrites n'est pas atteint à la date limite des inscriptions un regroupement de comité sera fait pour pouvoir effectuer ce qualificatif.

Pour la finale, un coefficient pourra être attribué à la seconde séance s'il y a des éliminés. Il sera déterminé en fonction du nombre de joueurs éliminés (art 7 - page 5).

La mise en place de la 1^{ère} séance se fera de façon aléatoire, sauf pour le Nord 1 qui sera attribué au champion sortant de la saison précédente s'il est inscrit dans la même composition. La mise en place de la 2^{ème} séance se fera selon le serpentín du classement de la 1^{ère} séance.

Le classement final sera établi en cumulant les scores des 2 séances.

Article 35 : Qualifiés : Voir tableau page 2.

Article 36 : PCN

Indice PCN pour la finale du comité : 1.8

Article 36 bis : Attribution PP

Grille indicative dépendant du nombre de participants. Seuls 33% (arrondi supérieur) des participants de la première séance auront droit à des PP.

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}
22	18	14	11	9	7	6	5	4	3	2	2

CHAMPIONNAT QUADRETTES D2

Article 38 : Organisation

INDICES DE VALEUR		
1N	Première Série Nationale	100
1P	Première Série Pique	98
1C	Première Série Cœur	96
1K	Première Série Carreau	56
1T	Première Série Trèfle	45
2P	Deuxième Série Pique	14
2C	Deuxième Série Cœur	11
2K	Deuxième Série Carreau	8
2T	Deuxième Série Trèfle	7
3P	Troisième Série Pique	6
3C	Troisième Série Cœur	6
3K	Troisième Série Carreau	6
3T	Troisième Série Trèfle	6
4P	Quatrième Série Pique	5
4C	Quatrième Série Cœur	5
4K	Quatrième Série Carreau	4
4T	Quatrième Série Trèfle	4
NC	Non Classé	4

Le CTLF est chargé de l'organisation du qualificatif régional quadrettes D2. Ce championnat est ouvert à toutes équipes comprenant 4 joueurs possédant une licence valide de la saison en cours au Comité de Tarot Loire Forez et dont l'indice d'équipe (somme des 4 indices des joueurs de l'équipe) est strictement inférieur à 73.

Le championnat se déroulera en une finale de 2 séances en fonction du nombre d'équipes inscrites (Voir page 26) avec un minimum de 5 équipes et de 20 donnes jouées sur au moins 1 des 2 séances avec élimination entre les deux séances suivant le nombre d'équipes inscrites.

Si le nombre minimum d'équipes inscrites n'est pas atteint à la date limite des inscriptions un regroupement de comité sera fait pour pouvoir effectuer ce qualificatif.

Pour la finale, un coefficient pourra être attribué à la seconde séance s'il y a des éliminés. Il sera déterminé en fonction du

nombre de joueurs éliminés (art 7 - page 5).

La mise en place de la 1^{ère} séance se fera de façon aléatoire, sauf pour le Nord 1 qui sera attribué au champion sortant de la saison précédente s'il est inscrit dans la même composition. La mise en place de la 2^{ème} séance se fera selon le serpentín du classement de la 1^{ère} séance.

Le classement final sera établi en cumulant les scores des 2 séances.

- Un joueur classé 1^{ère} série cœur, peut disputer ce championnat D2 s'il est accompagné de 3 joueurs classés promotion (3^{ème} série, 4^{ème} série ou NC) ayant au plus 15 ans dans l'année marquant la fin de la saison. Il devra jouer impérativement en défense et laisser la place d'attaquant à l'un de ces jeunes.

Article 39 : Qualifiés : Voir tableau page 2.

Article 40 : PCN

Indice PCN pour la finale du comité : 1.80

Article 40 bis : Attribution PP

Grille indicative dépendant du nombre de participants. Seuls 33% (arrondi supérieur) des participants de la première séance auront droit à des PP.

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}
11	9	7	6	5	4	3	2	2	1	1	1

CHAMPIONNAT QUADRETTE D3

Article 42: Organisation

INDICES DE VALEUR		
1N	Première Série Nationale	100
1P	Première Série Pique	98
1C	Première Série Cœur	96
1K	Première Série Carreau	56
1T	Première Série Trèfle	45
2P	Deuxième Série Pique	14
2C	Deuxième Série Cœur	11
2K	Deuxième Série Carreau	8
2T	Deuxième Série Trèfle	7
3P	Troisième Série Pique	6
3C	Troisième Série Cœur	6
3K	Troisième Série Carreau	6
3T	Troisième Série Trèfle	6
4P	Quatrième Série Pique	5
4C	Quatrième Série Cœur	5
4K	Quatrième Série Carreau	4
4T	Quatrième Série Trèfle	4
NC	Non Classé	4

Le CTLF est chargé de l'organisation du qualificatif régional quadrettes D3. Ce championnat est ouvert à toutes équipes comprenant 4 joueurs possédant une licence valide de la saison en cours au Comité de Tarot Loire Forez et dont l'indice d'équipe (somme des 4 indices des joueurs de l'équipe) est strictement inférieur à 26.

Le championnat se déroulera en une seule séance avec un minimum de 5 équipes et de 20 donnes jouées (Voir page 26).

Si le nombre minimum d'équipes inscrites n'est pas atteint à la date limite des inscriptions un regroupement de comité sera fait pour pouvoir effectuer ce qualificatif.

Le classement final sera le classement de séance.

Un joueur classé 1^{ère} série cœur, carreau ou trèfle, peut disputer ce championnat D3 s'il est accompagné de 3 joueurs classés promotion (3^{ème} série, 4^{ème} série ou NC) ayant au plus 15 ans dans l'année marquant la fin de la saison. Il devra jouer impérativement en défense et laisser la place d'attaquant à l'un de ces jeunes.

Article 43 : Qualifiés Voir tableau page 2.

Article 44 : PCN

Indice PCN pour la finale du comité : 1.8

Article 44 bis : Attribution PP

Grille indicative dépendant du nombre de participants. Seuls 33% (arrondi supérieur) des participants de la première séance auront droit à des PP.

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}
6	5	4	3	2	2	2	1	1	1	1	1

CHAMPIONNAT TRIPLETTE D1

Article 46 : Organisation

INDICES DE VALEUR		
1N	Première Série Nationale	100
1P	Première Série Pique	98
1C	Première Série Cœur	96
1K	Première Série Carreau	56
1T	Première Série Trèfle	45
2P	Deuxième Série Pique	14
2C	Deuxième Série Cœur	11
2K	Deuxième Série Carreau	8
2T	Deuxième Série Trèfle	7
3P	Troisième Série Pique	6
3C	Troisième Série Cœur	6
3K	Troisième Série Carreau	6
3T	Troisième Série Trèfle	6
4P	Quatrième Série Pique	5
4C	Quatrième Série Cœur	5
4K	Quatrième Série Carreau	4
4T	Quatrième Série Trèfle	4
NC	Non Classé	4

Le CTLF est chargé de l'organisation du qualificatif régional triplette D1. Ce championnat est ouvert à toutes équipes comprenant 3 joueurs possédant une licence valide de la saison en cours au Comité de Tarot Loire Forez et dont l'indice d'équipe (somme des 3 indices des joueurs de l'équipe) est strictement supérieur à 14.

Le championnat se déroulera en une finale de 2 séances en fonction du nombre d'équipes inscrites (Voir page 26) avec un minimum de 8 équipes et de 20 donnes jouées sur au moins 1 des 2 séances avec élimination entre les deux séances suivant le nombre d'équipes inscrites.

Si le nombre minimum d'équipes inscrites n'est pas atteint à la date limite des inscriptions un regroupement de comité sera fait pour pouvoir effectuer ce qualificatif.

Pour la finale, un coefficient pourra être attribué à la seconde séance s'il y a des éliminés. Il sera déterminé en fonction du nombre de joueurs éliminés (art 7 - page 5).

La mise en place de la 1^{ère} séance se fera de façon aléatoire, sauf pour le Nord 1 qui sera attribué au champion sortant de la saison précédente s'il est inscrit dans la même composition.

La mise en place de la 2^{ème} séance se fera selon le serpentín du classement de la 1^{ère} séance.

Le classement final sera établi en cumulant les scores des 2 séances.

Article 47 : Qualifiés : Voir tableau page 2.

Article 48 : PCN

Indice PCN pour la demi-finale (éventuelle) du comité : 1.5 et pour la finale du comité 1.8

Article 48 bis : Attribution PP

Grille indicative dépendant du nombre de participants. Seuls 33% (arrondi supérieur) des participants de la première séance auront droit à des PP.

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}
22	18	14	11	9	7	6	5	4	3	2	2

CHAMPIONNAT TRIPLETTES D2

Article 50: Organisation

INDICES DE VALEUR		
1N	Première Série Nationale	100
1P	Première Série Pique	98
1C	Première Série Cœur	96
1K	Première Série Carreau	56
1T	Première Série Trèfle	45
2P	Deuxième Série Pique	14
2C	Deuxième Série Cœur	11
2K	Deuxième Série Carreau	8
2T	Deuxième Série Trèfle	7
3P	Troisième Série Pique	6
3C	Troisième Série Cœur	6
3K	Troisième Série Carreau	6
3T	Troisième Série Trèfle	6
4P	Quatrième Série Pique	5
4C	Quatrième Série Cœur	5
4K	Quatrième Série Carreau	4
4T	Quatrième Série Trèfle	4
NC	Non Classé	4

Le CTLF est chargé de l'organisation du qualificatif régional triplète D2. Ce championnat est ouvert à toutes équipes comprenant 3 joueurs possédant une licence valide de la saison en cours au Comité de Tarot Loire Forez et dont l'indice d'équipe (somme des 3 indices des joueurs de l'équipe) est strictement inférieur à 67.

Le championnat se déroulera en une finale de 2 séances en fonction du nombre d'équipes inscrites (Voir page 26) avec un minimum de 8 équipes et de 20 donnes jouées sur au moins 1 des 2 séances avec élimination entre les deux séances suivant le nombre d'équipes inscrites.

Si le nombre minimum d'équipes inscrites n'est pas atteint à la date limite des inscriptions un regroupement de comité sera fait pour pouvoir effectuer ce qualificatif.

Pour la finale, un coefficient pourra être attribué à la seconde séance s'il y a des éliminés. Il sera déterminé en fonction du nombre de joueurs éliminés (art 7 - page 5).

La mise en place de la 1^{ère} séance se fera de façon aléatoire, sauf pour le Nord 1 qui sera attribué au champion sortant de la saison précédente s'il est inscrit dans la même composition.

La mise en place de la 2^{ème} séance se fera selon le serpentín du classement de la 1^{ère} séance.

Le classement final sera établi en cumulant les scores des 2 séances.

- un joueur classé 1^{ère} cœur peut disputer ce championnat s'il est accompagné de 2 joueurs classés promotion (3^{ème} série, 4^{ème} série ou NC) ayant au plus 15 ans dans l'année marquant la fin de la saison.

Article 51 : Qualifiés : Voir tableau page 2.

Article 52 : PCN

Indice PCN pour la demi-finale (éventuelle) du comité : 1.50 et pour la finale du comité : 1.80

Article 52 bis : Attribution PP

Grille indicative dépendant du nombre de participants. Seuls 33% (arrondi supérieur) des participants de la première séance auront droit à des PP.

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}
11	9	7	6	5	4	3	2	2	1	1	1

CHAMPIONNAT TRIPLETTE D3

Article 54 : Organisation

INDICES DE VALEUR		
1N	Première Série Nationale	100
1P	Première Série Pique	98
1C	Première Série Cœur	96
1K	Première Série Carreau	56
1T	Première Série Trèfle	45
2P	Deuxième Série Pique	14
2C	Deuxième Série Cœur	11
2K	Deuxième Série Carreau	8
2T	Deuxième Série Trèfle	7
3P	Troisième Série Pique	6
3C	Troisième Série Cœur	6
3K	Troisième Série Carreau	6
3T	Troisième Série Trèfle	6
4P	Quatrième Série Pique	5
4C	Quatrième Série Cœur	5
4K	Quatrième Série Carreau	4
4T	Quatrième Série Trèfle	4
NC	Non Classé	4

Le CTLF est chargé de l'organisation du qualificatif régional triplette D2. Ce championnat est ouvert à toutes équipes comprenant 3 joueurs possédant une licence valide de la saison en cours au Comité de Tarot Loire Forez et dont l'indice d'équipe (somme des 3 indices des joueurs de l'équipe) est strictement inférieur à 20.

Le championnat se déroulera en une seule séance avec un minimum de 8 équipes et de 20 donnes jouées (Voir page 26). Si le nombre minimum d'équipes inscrites n'est pas atteint à la date limite des inscriptions un regroupement de comité sera fait pour pouvoir effectuer ce qualificatif.

La mise en place de la 1^{ère} séance se fera de façon aléatoire,

sauf pour le Nord 1 qui sera attribué au champion sortant de la saison précédente s'il est inscrit dans la même composition.

Le classement final sera le classement de séance : classement alterné si tournoi en ligne, classement général si Howell ou Emmanuel.

Un joueur classé 1C ou 1K ou 1T ou 2P ou 2C peut disputer ce championnat s'il est accompagné de 2 joueurs classés promotion (3^{ème} série, 4^{ème} série ou NC) ayant au plus 15 ans dans l'année marquant la fin de la saison.

Article 55 : Qualifiés : Voir tableau page 2.

Article 56 : PCN

Indice PCN pour la demi-finale (éventuelle) du comité : 1.50 et pour la finale du comité : 1.80

Article 56 bis : Attribution PP

Grille indicative dépendant du nombre de participants. Seuls 33% (arrondi supérieur) des participants de la première séance auront droit à des PP.

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}
6	5	4	3	2	2	2	1	1	1	1	1

CHAMPIONNAT LIBRE INDIVIDUEL

Article 58 : Organisation

Le CTLF est chargé de l'organisation du qualificatif régional libre individuel. Ce qualificatif est ouvert à toute personne possédant une licence valide de la saison en cours dans le comité de tarot LoireForez.

Le championnat se déroulera en 2 séances avec élimination de 3 joueurs maximum en fonction du nombre de tables de 3 joueurs s'il y en a.

La mise en place de la séance 1 sera faite aléatoirement sauf pour le Nord 1 qui sera attribué au champion sortant s'il est inscrit. Cette séance se jouera en 4 fois 6 donnes.

La seconde séance se déroulera avec un nombre de tables complètes. La mise en place sera aléatoire et sera également jouée en 4 fois 6 donnes. La première position sera jouée avant la pause repas. Les rotations 2 et 3 se joueront avec le mouvement classique FFT et la rotation 4, une nouvelle mise en place « meilleurs contre les meilleurs » sera affichée pour terminer le tournoi

A l'issue de ces deux séances un classement général sera établi par addition de points des 2 séances.

Article 59 : Qualifiés : Voir tableau page 2.

CHAMPIONNAT LIBRE SENIOR

Article 61 : Organisation

Le championnat se déroulera en 2 séances (un mercredi à 10h00) avec élimination de 3 joueurs maximum en fonction du nombre de tables de 3 joueurs s'il y en a.

La mise en place de la séance 1 sera faite aléatoirement sauf pour le Nord 1 qui sera attribué au champion sortant s'il est inscrit. Cette séance se jouera en 4 fois 6 donnes.

La seconde séance se déroulera avec un nombre de tables complètes. La mise en place sera aléatoire et sera également jouée en 4 fois 6 donnes. La première position sera jouée avant la pause repas. Les rotations 2 et 3 se joueront avec le mouvement classique FFT et la rotation 4, une nouvelle mise en place « meilleurs contre les meilleurs » sera affichée pour terminer le tournoi

A l'issue de ces deux séances un classement général sera établi par addition de points des 2 séances.

Article 62 : Qualifiés : Voir tableau page 2.

CHAMPIONNAT INTERCLUB LIBRE PAR 4

Article 64 : Organisation

Le CTLF est chargé de l'organisation du qualificatif régional interclub libre par4. Ce qualificatif est ouvert à toutes les équipes de 4 joueurs du même club possédant une licence valide de la saison en cours dans le comité de tarot Loire-Forez et dont la multiplication des séries est strictement supérieure à 16 (**voir 2 exceptions**).

Ex :

Joueurs	Série
Joueur 1	1 ^{ière} série
Joueur 2	1 ^{ière} série
Joueur 3	2 ^{ième} série
Joueur 4	4 ^{ième} série

Résultat : $1 \times 1 \times 2 \times 4 = 8$ $8 < 16$
l'équipe

Résultat :
participer au

Joueurs	Série
Joueur 1	1 ^{ière} série
Joueur 2	2 ^{ième} série
Joueur 3	3 ^{ième} série
Joueur 4	3 ^{ième} série

ne peut participer au championnat

$1 \times 2 \times 3 \times 3 = 18$ $18 > 16$ l'équipe
championnat

Les 2 exceptions pour pouvoir participer au championnat :

Joueurs	Série	Joueurs	Série
Joueur 1	1 ^{ière} série	Joueur 1	1 ^{ière} série
Joueur 2	1 ^{ère} série	Joueur 2	1 ^{ère} série
Joueur 3	3 ^{ième} série	Joueur 3	4 ^{ième} série
Joueur 4	4 ^{ième} série	Joueur 4	4 ^{ième} série

Le championnat se déroulera en une finale de 2 séances.

La mise en place de la séance 1 sera faite aléatoirement sauf pour la table 1 qui sera attribuée au champion sortant s'il est inscrit dans la même composition. Cette séance se jouera en 4 fois 6 donnes.

La mise en place de la seconde séance sera aléatoire et sera également jouée en 4 fois 6 donnes. La première position sera jouée avant la pause repas. Les rotations 2, 3 et 4 se joueront avec le mouvement classique FFT.

A l'issue de ces deux séances un classement général sera établi par addition de points des 2 séances.

COMPOSITION POSSIBLES DES EQUIPES

	Exceptions		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
Joueur 1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	3	3	3	3	4
Joueur 2	1	1	2	2	2	3	3	3	4	2	2	2	2	2	3	3	3	4	3	3	3	4	4
Joueur 3	3	4	3	3	4	3	3	4	4	2	2	3	3	4	3	3	4	4	3	3	4	4	4
Joueur 4	4	4	3	4	4	3	4	4	4	3	4	3	4	4	3	4	4	4	3	4	4	4	4
TOTAL	12	16	18	24	32	27	36	48	64	24	32	36	48	64	54	72	96	128	81	108	144	192	256

Article 65 : Qualifiés : Voir tableau page 2.

CHAMPIONNAT LIBRE DUO

Article 67 : Organisation

Le CTLF est chargé de l'organisation du qualificatif régional libre DUO. Ce qualificatif est ouvert à toutes les équipes de 2 personnes possédant une licence valide de la saison en cours dans le comité de tarot Loire-Foréz.

Le championnat se déroulera en une finale de 2 séances. S'il y a un nombre impair de duos inscrits à la première séance, il y aura un duo éliminé pour la seconde séance.

La mise en place de la séance 1 sera faite aléatoirement sauf pour le Nord/Sud 1 qui sera attribué au champion sortant s'il est inscrit dans la même composition. Cette séance se jouera en 4 fois 6 donnes.

La mise en place de la deuxième séance se fera suivant le classement par équipe de la première séance. La première moitié du classement sera placée en Nord-Sud, la seconde moitié en Est-Ouest. La seconde séance sera également jouée en 4 fois 6 donnes. La première position sera jouée avant la pause repas. Les rotations 2, 3 et 4 se joueront avec le mouvement classique FFT.

A l'issue de ces deux séances un classement général sera établi par addition de points des 2 séances.

Article 68 : Qualifiés : Voir tableau page 2.

COUPE DE FRANCE

Article 70 : Organisation

Le CTLF est chargé de l'organisation du qualificatif pour la coupe de France. Ce qualificatif est ouvert à toutes les équipes de 4, 5 ou 6 joueurs (pas forcément du même club) possédant une licence valide de la saison en cours dans le comité de Tarot Loire-Forez. Un règlement détaillé sera rédigé une fois que le nombre d'équipes inscrites sera connu.

Article 71 : Qualifiés : Voir tableau page 2.

Article 72 : Les Bonus

Un bonus (en points match) est attribué à chaque équipe en début de saison lors de son inscription (en tenant compte du dernier classement National). Ce bonus est définitif pour la saison en cours, et est conservé pour la finale nationale. L'addition des points-bonus (ou points de match) s'effectue sur les 4 joueurs les mieux classés de l'équipe, selon le barème ci-après :

1 ^{ère} Série Nationale et Nationale Hors-quota	0.00
1 ^{ère} Série Pique	0.50
1 ^{ère} Série Cœur	1.00
1 ^{ère} Série Carreau	2.00
1 ^{ère} Série Trèfle et 1 ^{ère} Série Hors-quota	3.00
2 ^{ème} Série Pique	3.50
2 ^{ème} Série Cœur	4.00
2 ^{ème} Série Carreau	4.50
2 ^{ème} Série Trèfle	5.00
3 ^{ème} Série Pique	5.50
3 ^{ème} Série Cœur	6.00
3 ^{ème} Série Carreau	6.50
3 ^{ème} Série Trèfle	7.00
4 ^{ème} Série Pique	7.50
4 ^{ème} Série Cœur	8.00
4 ^{ème} Série Carreau	8.50
4 ^{ème} Série Trèfle et non classés	9.00

Organisation pour les tournois en individuels

Joueurs S1	Séance 1	Joueurs S2	Éliminés	Séance 2
72	2 tournois 4 tables, 2 tournois de 5 tables	64	8	4 tournois 4 tables
71	2 tournois 4 tables, 2 tournois de 5 tables (avec 1 relais)	60	11	3 tournois 5 tables

**Règlement de compétition CTLP
2026/2027**

70	2 tournois 4 tables, 2 tournois de 5 tables (avec 2 relais)	60	10	3 tournois 5 tables
69	2 tournois 4 tables, 2 tournois de 5 tables (avec 3 relais)	60	9	3 tournois 5 tables
68	3 tournois 4 tables, 1 tournoi de 5 tables	60	8	3 tournois 5 tables
67	3 tournois 4 tables, 1 tournoi de 5 tables (avec 1 relais)	60	7	3 tournois 5 tables
66	3 tournois 4 tables, 1 tournoi de 5 tables (avec 2 relais)	60	6	3 tournois 5 tables
65	3 tournois 4 tables, 1 tournoi de 5 tables (avec 3 relais)	60	5	3 tournois 5 tables
64	4 tournois 4 tables	48	16	3 tournois 4 tables
63	4 tournois 4 tables (avec 1 relais)	48	15	3 tournois 4 tables
62	4 tournois 4 tables (avec 2 relais)	48	14	3 tournois 4 tables
61	4 tournois 4 tables (avec 3 relais)	48	13	3 tournois 4 tables
60	3 tournois 5 tables	48	12	3 tournois 4 tables
59	3 tournois 5 tables (avec 1 relais)	48	11	3 tournois 4 tables
58	3 tournois 5 tables (avec 2 relais)	48	10	3 tournois 4 tables
57	3 tournois 5 tables (avec 3 relais)	48	9	3 tournois 4 tables
56	2 tournois 5 tables, 1 tournoi de 4 tables	48	8	3 tournois 4 tables
55	2 tournois 5 tables, 1 tournoi de 4 tables (avec 1 relais)	48	7	3 tournois 4 tables
54	2 tournois 5 tables, 1 tournoi de 4 tables (avec 3 relais)	48	6	3 tournois 4 tables
53	2 tournois 5 tables, 1 tournoi de 4 tables (avec 3 relais)	48	5	3 tournois 4 tables
52	2 tournois 4 tables, 1 tournoi de 5 tables	40	12	2 tournois 5 tables
51	2 tournois 4 tables, 1 tournoi de 5 tables (avec 1 relais)	40	11	2 tournois 5 tables
50	2 tournois 4 tables, 1 tournoi de 5 tables (avec 2 relais)	40	10	2 tournois 5 tables
49	2 tournois 4 tables, 1 tournoi de 5 tables (avec 3 relais)	40	9	2 tournois 5 tables
48	3 tournois 4 tables	40	8	2 tournois 5 tables

**Règlement de compétition CTLP
2026/2027**

47	3 tournois 4 tables (avec 1 relais)	40	7	2 tournois 5 tables
46	3 tournois 4 tables (avec 2 relais)	40	6	2 tournois 5 tables
45	3 tournois 4 tables	40	5	2 tournois 5 tables
44	1 tournoi de 5 tables et 1 tournoi de 6 tables	32	12	2 tournois 4 tables
43	1 tournoi de 5 tables et 1 tournoi de 6 tables (avec 1 relais)	32	11	2 tournois 4 tables
42	1 tournoi de 5 tables et 1 tournoi de 6 tables (avec 2 relais)	32	10	2 tournois 4 tables
41		32	9	2 tournois 4 tables
40	2 tournois 5 tables	32	8	2 tournois 4 tables
39	2 tournois 5 tables (avec 1 relais)	32	7	2 tournois 4 tables
38	2 tournois 5 tables (avec 2 relais)	32	6	2 tournois 4 tables
37		32	5	2 tournois 4 tables
36	1 tournoi de 5 tables et 1 tournoi de 4 tables	32	4	2 tournois 4 tables
35	1 tournoi de 5 tables et 1 tournoi de 4 tables (avec 1 relais)	28	7	1 tournoi de 7 tables
34	1 tournoi de 5 tables et 1 tournoi de 4 tables (avec 2 relais)	28	6	1 tournoi de 7 tables
33		28	5	
32	2 tournois 4 tables	28	4	1 tournoi de 7 tables
31	2 tournois 4 tables (avec 1 relais)	28	3	1 tournoi de 7 tables
30	2 tournois 4 tables (avec 2 relais)	28	2	1 tournoi de 7 tables
29		28	1	

Joueurs S1	Séance 1	Joueurs S2	Éliminés	Séance 2
28	1 tournoi de 7 tables	28	0	1 tournoi de 7 tables
27	1 tournoi de 7 tables (avec 1 relais)	20	7	1 tournoi de 5 tables
26	1 tournoi de 7 tables (avec 2 relais)	20	6	
25		20	5	

**Règlement de compétition CTLP
2026/2027**

24	1 tournoi de 6 tables	20	4	1 tournoi de 5 tables
23	1 tournoi de 6 tables (avec 1 relais)	20	3	1 tournoi de 5 tables
22		20	2	
21		20	1	
20	1 tournoi de 5 tables	20	0	1 tournoi de 5 tables

Organisation pour les tournois en quadrettes

Nb de Quadrettes	Séance 1	Séance 2	Éliminés
20	2 tournois de 11	1 tournois de 13	7
19	1 tournoi de 19	1 tournois de 13	6
18	2 tournois de 9	1 tournois de 13	5
17	1 tournoi de 17	1 tournois de 13	4
16	2 tournois de 9	1 tournois de 13	3
15	1 tournoi de 15	1 tournois de 13	2
14	2 tournois de 7	1 tournois de 13	1
13	1 tournois de 13	1 tournois de 13	0
12	1 tournois de 13	1 tournois de 11	1
11	1 tournois de 11	1 tournois de 11	0
10	1 tournois de 11	1 tournois de 9	1
9	1 tournois de 9	1 tournois de 9	0
8	1 tournois de 9	1 tournois de 7	1
7	1 tournois de 7	1 tournois de 7	0

Organisation pour les tournois en triplettes

Nb de Triplettes	Séance 1	Séance 2	Éliminés
20	1 ligne 10 tables	1 Emmanuel 16	4
19	1 ligne 10 tables	1 Emmanuel 16	3
18	1 ligne 9 tables	1 Emmanuel 16	2
17	1 ligne 9 tables	1 Emmanuel 16	1
16	1 Emmanuel 16	1 Emmanuel 16	0
15	1 Emmanuel 16	1 Howell 12 simultané	3
14	1 Howell 7	1 Howell 12 simultané	2
13	1 Howell 7	1 Howell 12 simultané	1
12	1 Howell 12 simultané	1 Howell 12 simultané	0
11	1 Howell 12 simultané	1 Howell 5	1

Règlèment de compè'tition CTLF
2026/2027

10	1 Howell 5	1 Howell 5	0
9	1 Howell 5	1 Emmanuel 8	1
8	1 Emmanuel 8	1 Emmanuel 8	0
7	1 Emmanuel 8	1 Emmanuel 8	1

Pour les tournois en triplettes, quadrettes et individuel, le règlement est susceptible d' évoluer , de nouvelles formes de tournois sont en cours de développement.